

CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2020

Présents:

Enseignants La Rochénard : Marjolaine BENOIST (CM1/CM2 Directrice), Isabelle SIRDEY (CE2/CM1)
RPE La Rochénard :Mme LEQUEUX Mélinda, Mme PASCAULT Hélène
Municipalité La Rochénard : Mme BAMBERGER Annick (maire)
S.I.V.U.: Mr BOISSON Grégory

Excusée:

Inspectrice de la circonscription de Marais Préélémentaire : Mme PARIZOT

Présidente de séance: Marjolaine BENOIST

1.Présentation des nouveaux membres du Conseil d'Ecole et rôle et attribution du conseil d'école

Tour de table afin de présenter l'ensemble des membres du Conseil d'école et lecture par la directrice du rôle du conseil d'école.

2. Vote d'un conseil d'école commun avec les autres écoles du RPI

Le conseil s'est prononcé pour un conseil d'école commun avec les autres écoles du RPI.

3. Vote du règlement intérieur.

Lecture du règlement de l'école.

Le conseil, après discussion, a décidé de changer le mot « punitions » par le mot « sanctions » dans le paragraphe Vie scolaire.

Vote du règlement à l'unanimité (Voir annexes 1).

3.Effectifs des écoles:

| | Vallans | La Foye-Monjault | La Rochénard | Total |
|-----------|-------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|--|
| PS / MS | 23 PS Brigitte PUJOL | | | 23 PS |
| MS / GS | 24 MS Benoit BIGOT | | | 24 MS |
| GS /CP | 23 GS Cécile PAPET | | | 23 GS = 70 élèves |
| CP / CE1 | | Sébastien GUYOT 16 CP (15) + 7 CE1 | | 16 CP(15) 31 CE1 13 CE2 11 CM1 = 71 élèves (70) |
| CE1 / CE2 | | Laëtitia FEIBEL Mélanie 24 CE1 | | |
| CE2 / CM1 | | Mélanie BUREAU 13 CE2 + 11 CM1 | | |
| CE2/CM1 | | | 16 CM1 + 8 CM2 Isabelle SIRDEY | 16 CM1 32 CM2 |
| CM1/CM2 | | | 24 CM2 Marjolaine BENOIST | = 48 élèves |
| Total | 70 élèves | 71 élèves (70) | 48 élèves | 189 élèves (188) |

Prévision d'effectif pour la rentrée 2021:

Vallans : 19 PS, 23 MS et 23 GS soit 65 élèves

La Foye-Monjault : 23 CP, 16 CE1 (15), 31 CE2 soit 70 élèves

La Rochénard : 13 CM1, 27 CM2 soit 40élèves

Soit 175 élèves sur 8 classes = 22élèves

4- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

- Exercice PPMS incendie réalisé le 21 septembre. Tout s'est bien passé.
- Exercice de confinement pour une simulation d'intrusion réalisé le 15 octobre 2020. Enfants confinés sous les tables. Tout s'est bien passé.

5- Projets :

- CLAS en partenariat avec le centre socio-culturel de Mauzé : 6 enfants sont concernés, 4 bénévoles sont présents pour les accueillir les mardis soirs de 16h30 à 18h.
- Semaine du goût : un apiculteur de La Rochénard est venu faire une intervention dans chaque classe.
- APS avec l'infirmière Mme Brémaud , 2 interventions sont prévues dans chaque classe en novembre-décembre, puis une évaluation finale aura lieu pour les CM2 afin de valider l'attestation « apprendre à porter secours » Elle sensibilisera également les élèves aux écrans.
- Prêt de livres par la bibliothèque associative de La Foye-Monjault
- Participation au prix des Incorruptibles
- Projet avec la bibliothèque et l'association Soleil du Marais : projet mis en place l'an dernier qui sera renouvelé dès que possible : une intervenante viendra dans chaque classe afin de présenter la vie des élèves au Burkina Faso (classe, jeux en récréation, travaux des enfants à faire à la maison...) + mini exposition sur les outils utilisés pour manger
- Projet calligraphie et enluminure avec Mr Pandraud : Interventions dans les classe de Mme Sirdey les 10/11, 09/03 et 25/05 ; interventions dans la classe de Mme Benoist les 17/11, 16/03 et 18/05
- Projet avec Annie Rosselgong et Mr Boisson : projet mis en place l'an dernier qui sera renouvelé dès que possible : visite et découverte historique, architecturale et ludique de La Rochénard sous forme de jeux ou énigmes le 8 juin prochain
- Participation au projet « foot à l'école » et intervention handball : projet mis en place l'an dernier qui sera renouvelé dès que possible : interventions au printemps avant une rencontre finale en fin d'année.
- Sortie au musée d'Agesci sur le thème des oiseaux de notre territoire : projet mis en place l'an dernier qui sera renouvelé dès que possible
- Intervention du SIEDS dans les classes (3 interventions chacune) Le projet se décline en trois animations d'une demi-journée : électricité et énergies renouvelables, électricité d'origine éolienne, et électricité d'origine solaire. Les interventions dans la classe de Mme Sirdey auront lieu les 24/11, 23/02 et 27/05 et celles dans la classe de Mme Benoist auront lieu les 24/11, 23/03 et 01/04
- Sortie à l'île d'Aix : projet mis en place l'an dernier qui sera renouvelé dès que possible : visite et découverte de l'île sous forme de jeu de pistes en mai ou juin si possible
- Projet bzzz : au printemps, une ruche pédagogique sera installée, une jachère sera plantée et chaque enfant recevra un sachet de graines.

Merci à l'association des parents d'élèves, au SIVU, à la mairie et à la bibliothèque sans qui ces projets ne pourraient avoir lieu.

- Achat de matériel informatique par la mairie : 2 nouveaux ordinateurs portables. Une subvention peut être accordée par l'Education Nationale. Dans ce cas, des tablettes seront achetées ainsi qu'un nouveau vidéoprojecteur pour la classe de Mme Benoist
- La mairie a offert 2 masques à chaque enfant.
- Une enquête sera bientôt réalisée auprès des parents d'élèves concernant la cantine.

6- RASED

- Présence d'un RASED (une psychologue scolaire Mme Beaufigeaud et une maîtresse E Mme JOLY et une maîtresse G Mme Bescond) au sein de l'école.

CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2020

| Règlement intérieur / École LES ACACIAS 79270 LA ROCHENARD | | |
|---|---------------------------|----------|
| Horaires et surveillance de l'école. | | |
| Lundi -Mardi -Jeudi - Vendredi | 09H00-12H00 / 13H30-16H30 | |
| <p>L'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours. Les élèves sont sous la surveillance des enseignants. L'accès à la cour n'est donc autorisé qu'à partir de ces horaires-là.</p> <p>Les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire sont sous la surveillance du personnel communal (12H00 à 13h20).</p> <p>A la sortie des classes, les enfants se trouvent placés sous la seule responsabilité de leur famille, y compris sur le parking scolaire, sauf s'ils sont pris en charge par un service de garde ou de transport. En cas d'absence des parents, l'enfant sera dirigé vers une des trois garderies.</p> | | |
| Absences / Retard. | | |
| <p>La fréquentation scolaire de l'école est obligatoire. Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents. Pour les absences imprévues, les parents doivent prévenir impérativement le jour même (à partir de 8h45) pour indiquer le motif. A son retour, l'enfant apportera un mot signé par la famille ou le cas échéant un certificat médical.</p> <p>En cas de retard, l'enfant sera accompagné par ses parents jusqu'à sa classe.</p> | | |
| Santé | | |
| <p>Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant. En cas d'accident, votre médecin ou s'il n'est pas disponible, le médecin le plus proche, sera appelé pour les soins. En cas d'urgence, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.</p> <p>Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents seront prévenus par téléphone.</p> <p>Aucun médicament ne doit être apporté à l'école par l'enfant, hors PAI (Projet d'Accueil Individualisé). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments.</p> | | |
| Assurance | | |
| <p>L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) • qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels) <p>Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. L'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) l'assurance scolaire est obligatoire.</p> | | |
| Vie scolaire | | |
| <p>Les jeux violents et dangereux sont interdits dans la cour.</p> <p>Les jeux et jouets non dangereux tels que ballons en mousse, cartes Pokémon ... sont autorisés mais l'école ne peut être tenue pour responsable de la dégradation ou de la perte des objets apportés par les enfants. Les appareils électriques et multimédia sont interdits.</p> <p>Pendant les récréations, les élèves ne doivent pas pénétrer dans les classes sans autorisation.</p> <p>Les élèves doivent respecter les lieux de jeux dans la cour, ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant les récréations (trottinettes, ballon, cordes à sauter, ...).</p> <p>Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour discuter des cas particuliers et peuvent les recevoir sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.</p> | | |
| <p>Tout manquement aux règlements et règles de vie (mis en place au sein de l'école ainsi que dans les classes) et en particulier au respect d'autrui donnera lieu à des sanctions aux élèves. Les enseignantes informeront les parents si nécessaire.</p> | | |
| <p>Le présent règlement intérieur a été approuvé lors du conseil d'école du 13/11/2020 et sera distribué aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et le signent.</p> | | |
| Les enseignants | Les parents | L'enfant |
| | | |